

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-16/2026**

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Objet : Election des quatre délégués au SIVU du Bagnol

L'an deux mil vingt-six et le huit avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Maeva PARMENTIER – Michaël RUAZ.

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVU du Bagnol indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires auprès du SIVU du Bagnol,
Considérant l'absence de formalisme prévu dans les statuts du SIVU du Bagnol,
Considérant l'accord des élus, à l'unanimité, pour désigner les délégués du SIVU du Bagnol à main levée et non par un vote à bulletin secret

Considérant que le Maire de Saint Michel est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVU du Bagnol,

Considérant que Séverine CAPOGNA, Véronique BOYER, Michaël RUAZ et Gaëtan IDELON se portent candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

PROCLAME Séverine CAPOGNA, Véronique BOYER, Michaël RUAZ et Gaëtan IDELON délégués titulaires auprès du SIVU du Bagnol.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2026

Le Maire

Jocelyn BOUVIER

